



Dossier huissier problème de somme due en principal

Par **Pascualita**, le **23/04/2019** à **13:40**

Bonjour,rnrnLe tribunal d'instance a minoré la créance due gérée par Un huissier. Dois-je payer la totalité de la somme immédiatement ou puis-Je continuer à verser tous les mois des mensualités. S'il y a un délai à respecter la minoration reste elle identique ?rnrnMerci de votre aide.

Par **amajuris**, le **23/04/2019** à **14:08**

bonjour,rnje ne pense pas que votre jugement vous condamnant à payer prévoit la possibilité de payer en plusieurs fois, donc votre créancier peut exiger le paiement immédiat de votre dette en une seule fois.rnsi vous payez en plusieurs fois, vous aurez des intérêts et des frais de recouvrement.rnc'est votre créancier et son huissier qui accepteront ou pas le paiement en plusieurs fois et qui en fixeront les conditions.rnsalutations

Par **Pascualita**, le **23/04/2019** à **16:54**

Merci de votre réponse si prompte. J'ai bien compris cela, mais si on ajoute les intérêts et les frais de recouvrement, le fait'on sur la somme fixée par le juge ?rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **23/04/2019** à **17:02**

cela doit être précisé sur le jugement qui vous a été signifié.

Par **Pascualita**, le **23/04/2019** à **17:59**

Voici mail huissier. Le tribunal d'instance a ramené votre créance à 2140 euros, l'ordonnance vous a été signifiée hier. Cette dernière sera exécutoire sous un mois. Afin d'éviter des frais supplémentaires passé le délai d'un mois il serait souhaitable que vous soldiez cette dette dans ce délai. A présent le principal est passé à 2840 euros plus environ 400 euros de frais divers.

Par **Pascualita**, le **24/04/2019** à **14:34**

Pourriez vous me donner votre avis .Merci

Par **amajuris**, le **24/04/2019** à **14:47**

le mail de l'huissier n'est pas le jugement. mais comme l'indique le mail de l'huissier, à la dette fixée de 2140 € s'ajouteront des intérêts et des frais de recouvrement. plus vous attendrez, plus vous paierez cher.

Par **Pascualita**, le **24/04/2019** à **16:53**

Le jugement du juge est 2140 euros, j'ai l'ordonnance. J'ai continué à payer mais le principal. De l'huissier a changé. passe de la somme de 2140 euros à 2846 euros plus les intérêts. c'est cela qui me semble étrange. Normal?

Par **Pascualita**, le **25/04/2019** à **08:42**

Merci de votre réponse. les frais d'acte et les intérêts ont été rajoutés non à la somme fixée par le juge mais à une somme bien plus importante